

L'EXTRADITION DE HORN SE COMPLIQUE

(Service de la Presse Associée)

Washington, 6 — La condamnation du dynamitard Werner Horn à trente jours de prison peut compliquer singulièrement son extradition demandée par l'ambassadeur anglais à Washington.

En effet l'article cinq de la Constitution des Etats-Unis défend de mettre deux fois en danger de vie une personne pour la même offense et si le commissaires-enquêteur dans la cause d'extradition fait un rapport favorable à la demande du Canada, il est probable que ce point de la Constitution américaine sera invoqué en faveur de Horn.